

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 01 juillet, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 25 juin 2024, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 23

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Madame Sylvie ROBY, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Jean-Antoine GALLEGO, Madame Nicole BROCARD,
Madame Armelle CASSE, Monsieur Didier SALAÛN, Madame Valérie RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Sandra CARVALHO, Madame Anne-Sophie DUGUAY, Monsieur Julien PARFOND, Monsieur Stefano TEILLET, Monsieur Serge GODARD, Madame Sandrine LALANNE, Monsieur Robin ONGHENA, Madame Marilyne LANTRAIN, Monsieur Augustin KUNGA, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

M. Bruno POIGNANT à M. Jean-Antoine GALLEGO.
M. Christophe ARZANO à M. Rodolphe CAMBRESY.
Mme Chrystel DERAY à Mme Sylvie ROBY.
M. Didier KHOURY à Mme Véronique CHEVILLARD.
Mme Rosa SAADI à Mme Béatrice MAZZOCCHI.
Mme Djedjiga ISSAD à Mme Marilyne LANTRAIN.

Absents excusés :

Absents :

M. RENAULT Etienne, M. BRAYARD Thierry, M. PINEL Vincent, M. MAINGE Pascal.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGO

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020DELIB0149 du 17 décembre 2020 en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le compte-rendu des décisions prises par le Maire en exercice depuis la séance du 13 mai 2024 ci-dessous :

2024DEC0106	Annulée																								
2024DEC0107	02.05.2024	<p>Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la Société Publique Locale Marne au Bois, sise 229 rue la Fontaine à FONTENAY-SOUS-BOIS (94120) concernant la formulation d'avis techniques dans le cadre de l'instruction du permis d'aménager du pôle image à Bry-sur- Marne.</p> <p>Le délai maximal d'exécution des différentes prestations est fixé selon le calendrier suivant :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 70%;">Mission</th> <th style="width: 30%;">Délai d'exécution (AMO)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tranche ferme : assistance à l'instruction d'un permis d'aménager</td> <td style="text-align: center;">4 semaines</td> </tr> <tr> <td>Tranche optionnelle 1 : assistance à l'instruction d'un permis de construire n°1</td> <td style="text-align: center;">3 semaines</td> </tr> <tr> <td>Tranche optionnelle 2 : assistance à la mise en œuvre d'une procédure réglementaire</td> <td style="text-align: center;">3 semaines</td> </tr> </tbody> </table> <p>La rémunération du prestataire se décomposera comme suit :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;"></th> <th style="width: 20%; text-align: center;">HT</th> <th style="width: 20%; text-align: center;">TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tranche ferme</td> <td style="text-align: right;">4 850.00 €</td> <td style="text-align: right;">5 820.00 €</td> </tr> <tr> <td>Tranche optionnelle 1</td> <td style="text-align: right;">900.00 €</td> <td style="text-align: right;">1 080.00 €</td> </tr> <tr> <td>Tranche optionnelle 2</td> <td style="text-align: right;">900.00 €</td> <td style="text-align: right;">1 080.00 €</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td style="text-align: right;">6 650.00 €</td> <td style="text-align: right;">7 980.00 €</td> </tr> </tbody> </table>	Mission	Délai d'exécution (AMO)	Tranche ferme : assistance à l'instruction d'un permis d'aménager	4 semaines	Tranche optionnelle 1 : assistance à l'instruction d'un permis de construire n°1	3 semaines	Tranche optionnelle 2 : assistance à la mise en œuvre d'une procédure réglementaire	3 semaines		HT	TTC	Tranche ferme	4 850.00 €	5 820.00 €	Tranche optionnelle 1	900.00 €	1 080.00 €	Tranche optionnelle 2	900.00 €	1 080.00 €	Total	6 650.00 €	7 980.00 €
Mission	Délai d'exécution (AMO)																								
Tranche ferme : assistance à l'instruction d'un permis d'aménager	4 semaines																								
Tranche optionnelle 1 : assistance à l'instruction d'un permis de construire n°1	3 semaines																								
Tranche optionnelle 2 : assistance à la mise en œuvre d'une procédure réglementaire	3 semaines																								
	HT	TTC																							
Tranche ferme	4 850.00 €	5 820.00 €																							
Tranche optionnelle 1	900.00 €	1 080.00 €																							
Tranche optionnelle 2	900.00 €	1 080.00 €																							
Total	6 650.00 €	7 980.00 €																							
2024DEC0108	02.05.2024	Signature et dépôt de l'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable) concernant la rénovation de l'école Etienne de Silhouette.																							

2024DEC0109	30.04.2024	<p>La décision N° 2023DEC0142 du 28 juillet 2023 relative à la tarification d'enlèvement de dépôts « sauvages » de déchets sur la voie publique est abrogée.</p> <p>Les tarifs pour l'enlèvement des dépôts sauvages et des déjections canines et humaines sont fixés ainsi qu'il suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tarif pour l'enlèvement des dépôts sauvages selon les modalités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Redevance d'un montant de 500 € maximum, ○ En complément de la redevance ci-dessus, si l'enlèvement des dépôts entraîne une dépense supérieure à celle-ci, facturation sur la base d'un décompte des frais réels, ○ Refacturation en sus des coûts complémentaires liés à l'enlèvement des déchets nécessitant un traitement spécial (produits toxiques, hydrocarbures, peinture, matériel informatique, frais de déchetterie), • Tarif pour l'enlèvement des déjections canines selon la modalité suivante : <ul style="list-style-type: none"> ○ Forfait de 100 €, • Tarif pour le nettoyage des excréments humains et mictions selon la modalité suivante : <ul style="list-style-type: none"> ○ Forfait de 100 €, <p>Lorsqu'un tel dépôt ou déjection canine ou déjection humaine sera constaté par la Police Municipale et l'auteur des faits identifié, ce dernier recevra un courrier l'informant de la facturation du coût de l'enlèvement de son dépôt sauvage ou de la déjection canine ou humaine, de son traitement, ainsi qu'un avis de somme à payer correspondant.</p>
2024DEC0110	07.05.2024	La Régie d'avances relative à la brocante est supprimée à compter du 15 mai 2024.
2024DEC0111	06.05.2024	Contrat de prestation artistique pour un montant total de 320 euros HT un avec la compagnie « Lolie Harpe » sise 3 avenue des charmilles, 93160 Noisy le Grand. Ce contrat a pour objet l'organisation et la mise en place de deux représentations du conte musical « le voyage de la coccinelle » programmée le 04 juillet 2024 à 16h et 16h50.
2024DEC0112	21.05.2024	<p>Marché relatif à la fourniture et mise en service de l'application « Atelier salarial premium » avec la société ADELYCE SAS, sise 265 rue de la Découverte 31670 LABEGE pour un montant annuel hors taxe de 9 833,33 €.</p> <p>Le marché public est conclu pour une durée de 1 an, renouvelable 2 fois par tacite reconduction, par périodes successives d'un an sans pouvoir dépasser une durée totale de 3 ans.</p>
2024DEC0113	21.05.2024	<p>Renouvellement du contrat de la maintenance préventive et curative des équipements d'infrastructure du système informatique avec la société MONACO DIGITAL, sise 9 avenue Albert II 98000 MONACO, pour une durée de 1 an, soit jusqu'au 31 décembre 2024.</p> <p>Le montant annuel hors taxe de cette prestation s'élève à 18 588,00 €.</p>

2024DEC0114	23.05.2024	Contrat de prestation artistique avec Mme Justine Ribeiro, professeure de yoga, sise 7 allée des sauges 93330 Neuilly-sur-Marne d'un montant de 400 euros. Ce contrat a pour objet l'organisation et l'animation de 5 ateliers relaxation dans les crèches municipales de la ville.
2024DEC0115	27.05.2024	<p>Accord-cadre de services à marchés subséquents ayant pour objet l'assistance au recrutement d'agents de catégorie A, B et C pour un montant maximum sur la durée du marché de 89 000€ HT (lot 1 : 54 000€ HT et lot 2 : 35 000€) avec les sociétés suivantes pour le lot n°1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manpower France sis Tour Landscape – 6 place des degrés – TSA 61117- 92030 LA DEFENSE Cedex - Progressihommes sise 4 rue de la République - 69001 Lyon - Michael Page International sis 164 avenue Achille Peretti – 92299 Neuilly-sur-Seine <p>Pour le lot 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manpower France sis Tour Landscape – 6 place des degrés – TSA 61117- 92030 LA DEFENSE Cedex - Hadley Search sise 11 rue Gaston Boyer – 51100 Reims - Direction d'entreprises locales en transition – Eligera sise 12 rue Laffargue – Immeuble C – appart 113 – 47000 Agen. <p>L'accord-cadre à marchés subséquents est conclu pour une durée de 1an, renouvelable 2 fois par tacite reconduction, par périodes successives d'un an sans pouvoir dépasser une durée totale de 3 ans.</p>
2024DEC0116	06.06.2024	Contrat de prestation de service avec la société Rolia sécurité, sise 87 route de Grigny, ayant pour objet le gardiennage nocturne (21h30/8h) du matériel installé au Parc des Sports des Maisons Rouges la nuit du 15 au 16 juin par un Maitre-chien et moyennant le paiement de 308.70 € TTC.
2024DEC0117	04.06.2024	<p>La régie d'avances pour le paiement de menues dépenses auprès du service fêtes et animations est renommée en « régie d'avance unique pour le paiement de diverses dépenses ».</p> <p>Cette régie d'avance paie uniquement les dépenses suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Diverses acquisitions de petit équipement pour le Musée et l'informatique effectuées sur site internet/ nature comptable 60632 2) Diverses dépenses liées aux séjours (alimentation, transports, frais médicaux, pharmacie et autres) / natures comptables 6042, 60623, 6188, 62261, 6068, 60661 <p>Les dépenses désignées à l'article 2 sont payées selon les modes de règlement suivants : espèces et carte bancaire.</p> <p>Un compte de dépôt de fonds reste ouvert au nom du régisseur titulaire auprès du comptable public assignataire.</p> <p>L'intervention des mandataires simples a lieu dans les conditions fixées par leur acte de nomination.</p> <p>Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur titulaire est fixé à 3 000€.</p> <p>Le régisseur titulaire verse auprès du comptable public assignataire la totalité des pièces justificatives de dépenses tous les 30 jours et au minimum une fois par mois.</p> <p>Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant ne percevront pas d'indemnité de responsabilité de la collectivité à la suite de la mise en place du RIFSEEP.</p>

2024DEC0118	06.06.2024	<p>Contrat avec la société « Côté vacances », sise 18 rue Pertinax à Nice (06000), relatif à l'organisation d'un séjour aux Orres en direction d'un groupe du service jeunesse de 23 personnes (20 jeunes et 3 animateurs) à l'hôtel « les trappeurs » aux Orres (Hautes-Alpes) du 07 juillet au 13 juillet 2024 pour un montant de 14 771.80 € TTC.</p> <p>Un acompte de 3 600 € sera versé à la signature de ce contrat.</p> <p>Le contrat est conclu pour une durée de 7 jours du dimanche 07 juillet au samedi 13 juillet 2024.</p>
2024DEC0119	Annulée	
2024DEC0120	06.06.2024	<p>Contrat de prestation avec l'association Expressions Urbaines, sise 7 allée de la Fontaine – 77500 Chelles ayant pour objet la mise en place d'une démonstration et initiation au breakdance dans le cadre de Marne en Vogue.</p> <p>Cette prestation a eu lieu le :</p> <p>- dimanche 2 juin entre 11h30 et 18h00</p> <p>Cette prestation est faite moyennant le paiement de 2 000 € HT (non assujetti à la TVA).</p>
2024DEC0121	Annulée	
2024DEC0122	Annulée	
2024DEC0123	06.06.2024	<p>Contrat de prestation Artistique avec l'association Bry Harmony Orchestra, sise 17 rue Jean Grandel - 94360 BRY-SUR-MARNE, ayant pour objet l'organisation d'un concert dans le cadre de Marne en Vogue.</p> <p>Cette prestation a eu lieu le :</p> <p>Le dimanche 2 juin 2024 à 16h00</p> <p>Cette prestation est faite moyennant le paiement de 300 € HT (non assujetti à la TVA).</p>
2024DEC0124	06.06.2024	<p>Contrat de prestation avec l'association Contraste domiciliée sur l'île de la Chaussée - avenue JB Charcot à Bougival (78380), un relatif à la location de pontons nautiques, de Barques et de Pédal'eaux, moyennant le paiement de 30 057 € TTC.</p> <p>L'installation a eu lieu le samedi 1er juin avant 9h et les exploitations se sont déroulées le samedi 1er juin 2024 de 10h à 19h et le dimanche 2 juin 2024 de 10h à 18h, sur le Quai Adrien Mentienne (94360). Le démontage s'exécute le lundi 3 juin 2024, avant 14h.</p>
2024DEC0125	06.06.2024	<p>Contrat de prestation Artistique avec Madame Sylvie Druet, sise 18 rue de la prairie -94360 Bry-sur-Marne, ayant pour objet la mise en place d'une animation conteuse dans le cadre de Marne en Vogue les 1er et 2 juin.</p> <p>Cette prestation a eu lieu le samedi 1er juin et le dimanche 2 juin de 13h30 à 15h00 et moyennant le paiement de 400 € TTC.</p>
2024DEC0126	06.06.2024	<p>Convention avec l'association Canoë Kayak Club de France (CKCF) domiciliée au 47 Quai Louis Ferber à Bry-sur-Marne (94360), relative à la mise en œuvre d'initiations et de démonstrations de canoë-kayak, moyennant le paiement de 895 euros HT ainsi que la facturation de la licence estimée à 1,10,€ par personne soit une estimation globale de 440 €.</p> <p>Les initiations se sont tenues le samedi 1er juin 2024 de 11h à 19h et le dimanche 2 juin 2024 de 10h à 18h, sur la Marne et à partir du ponton éphémère dédié à l'activité. Les démonstrations se tiendront pendant les horaires d'arrêté de navigation, le samedi 1er juin 2024 entre 15h et 17h, sur la Marne de part et d'autre de la Passerelle de Bry (94360).</p>

2024DEC0127	06.06.2024	<p>Convention avec l'association Marne et Canotage domiciliée sur l'île des Loups face au Quai d'Artois au Perreux-sur-Marne (94170), relative à la mise en œuvre d'une exposition et d'activités autour du canotage, sans contrepartie financière au-delà de la prise en charge des frais directs d'accueil (location de matériel et restauration).</p> <p>L'exposition et les activités autour du canotage se sont tenues le samedi 1er juin 2024 de 10h à 19h et le dimanche 2 juin 2024 de 10h à 18h, sur le Quai Adrien Mentienne au sein de l'espace dédié, ainsi que sur la Marne en termes de démonstration de navigation.</p>
2024DEC0128	06.06.2024	<p>Contrat de prestation avec l'association Royal Music, sise 12 rue Auguste Rodin -77181 Courtry, ayant pour objet la mise en place d'un show musical « the voice kid » dans le cadre de Marne en Vogue.</p> <p>Cette prestation a eu lieu le dimanche 2 juin à 14h00 moyennant le paiement de 650 € HT (non assujetti à la TVA).</p>
2024DEC0129	06.06.2024	<p>Contrat de prestation de service avec la société «Rolia sécurité», sise 87 route de Grigny, ayant pour objet la mise en place de maîtres chien et agents de sécurité pour assurer la surveillance du matériel durant 3 nuits (du 31 mai au 3 juin 2024) ainsi que la sécurisation du public durant ces 2 événements (Marne en Vogue et le bal de l'eau'lympisme), quai Adrien Mentienne et square de Lattre de Tassigny</p> <p>Cette prestation a eu lieu du jeudi 31 mai au lundi 3 juin 2024 comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Du vendredi 31 mai au samedi 1er juin de 19h00 à 9h00 : 8 agents - Le samedi 1er juin : 10h00 à 19h00 : 18 agents - Le samedi 1er juin : 19h00 à 1h00 : 4 agents - Samedi 1er juin : 19h00 à 10h00 : 8 agents - Dimanche 2 juin : 9h00 à 18h00 : 18 agents - Dimanche 2 juin : 19h00 à 10h00 : 4 agents <p>Cette prestation est faite moyennant le paiement de 17 558.40 € TTC.</p>
2024DEC0130	06.06.2024	<p>Contrat de prestation de service avec la société « « Poly Event », sise 5 impasse de la centrale, 77360 Vaires sur Marne, en ayant pour objet la mise en place d'une animation « structure gonflable » durant Marne en Vogue du 1er et 2 juin 2024.</p> <p>Cette prestation a eu lieu le :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Samedi 1er juin de 11h00 à 19h00 - Dimanche 2 juin de 10h00 à 18h00 <p>Cette prestation est faite moyennant le paiement de la somme de 2355 HT soit 2 826 € TTC.</p>
2024DEC0131	06.06.2024	<p>Contrat de prestation de service avec la société « Recyclo », sise 39 Rue de la Maisonneraie- 77390 CHAMPDEUIL ayant pour objet la location d'un stand de réparations de vélos durant Marne en Vogue les 1er et 2 juin 2024.</p> <p>Cette prestation a eu lieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le samedi 1er juin de 11h00 à 19h00 - Le dimanche 2 juin de 10h00 à 18h00. <p>Cette prestation est faite moyennant le paiement de la somme de 1 300 € HT (non assujetti à la TVA).</p>

2024DEC0132	06.06.2024	<p>Contrat de prestation artistique avec la société « ACS », sise 39 Rue d'Estienne d'Orves 94120 FONTENAY SOUS BOIS ayant pour objet la mise en place d'une animation sur l'histoire du sport durant Marne en Vogue les 1er et 2 juin 2024.</p> <p>Cette prestation a eu lieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le samedi 1er juin 2024 entre 14h00 et 19h00 -Le dimanche 2 juin entre 14h00 et 18h00 <p>Cette prestation est faite moyennant le paiement de la somme de 3 840 € TTC.</p>
2024DEC0133	06.06.2024	<p>Contrat de prestation de service avec la société « « Air2Jeux », sise 2 allée des Frères Montgolfier, 77183 Croissy-Beaubourg ayant pour objet la location de structures gonflables.</p> <p>Cette prestation a eu lieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le samedi 1er juin 2024 de 11h00 à 19h00 - Le dimanche 2 juin 2024 de 10h00 à 18h00 <p>Cette prestation est faite moyennant le paiement de la somme de 1 526.34 € HT soit 1 831.61 € TTC.</p>
2024DEC0134	06.06.2024	<p>Contrat de prestation de service avec la société « « Les paniers de Léa », sise 1 rue Jules Noutour – 59160 Lomme, ayant pour objet la mise en place d'une animation vélo smoothie durant «Marne en Vogue »</p> <p>Cette prestation a eu lieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le samedi 1er juin de 11h00 à 19h00 - Le dimanche 2 juin de 10h00 à 18h00. <p>Cette prestation est faite moyennant le paiement de la somme de 2682 € HT soit 3218.40 € TTC.</p>
2024DEC0135	06.06.2024	<p>Contrat de prestation avec l'association danse de vivre, sise 5 impasse du Moulin à vent 77127 LIEUSAINTE ayant pour objet la mise en place d'une démonstration et initiation au breakdance dans le cadre de Marne en Vogue.</p> <p>Cette prestation a eu lieu Le samedi 1er juin à 17h15 et est faite moyennant le paiement de 600 € HT (non assujetti à la TVA).</p>
2024DEC0136	06.06.2024	<p>Contrat de prestation avec l'association panam fishing, sise 222 avenue de Versailles 75016 Paris, ayant pour objet la mise en place d'une animation autour de la pêche dans le cadre de Marne en Vogue.</p> <p>Cette prestation a eu lieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le samedi 1er juin de 11h00 à 19h00 Le dimanche 2 juin de 10h00 à 18h00 <p>Cette prestation est faite moyennant le paiement de 460 € HT (non assujetti à la TVA).</p>
2024DEC0137	06.06.2024	<p>Contrat de prestation de service avec la société « « POSTMII », sise 20 la Challe orange-95610 Eragny-sur-Oise ayant pour objet la mise en place d'une animation triporteur durant « Marne en Vogue »</p> <p>Cette prestation a eu lieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le samedi 1er juin de 11h00 à 19h00 - Le dimanche 2 juin de 10h00 à 18h00. <p>Cette prestation est faite moyennant le paiement de la somme de 2 033 € HT soit 2 439.60 € TTC.</p>

2024DEC0138	06.06.2024	<p>Contrat de prestation de service avec la société « Pro2lanim», sise 6 Rue Jean Rostand , 94400 Créteil ayant pour objet la location de structures gonflables (bassin et pêches aux canards) durant Marne en Vogue les 1er et 2 juin 2024.</p> <p>Cette prestation a eu lieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le samedi 1er juin de 11h00 à 19h00 - Le dimanche 2 juin de 10h00 à 18h00. <p>La livraison est intervenue le vendredi 31 mai à 9h00</p> <p>Cette prestation est faite moyennant le paiement de la somme de 1 154 € HT(non assujetti à la TVA).</p>
2024DEC0139	Annulée	
2024DEC0140	07.06.2024	<p>Contrat de prestation Artistique avec Madame Isabella Hin, sise 12 rue Valentin Haüy -75015 Paris, ayant pour objet la mise en place d'une exposition photos (10 photos sur le thème du sport et de la Marne) dans le cadre de Marne en Vogue.</p> <p>Cette prestation a eu lieu :</p> <p>Dès réception des impressions photographiques jusqu'à la fin du mois d'août.</p> <p>Cette prestation est faite moyennant le paiement de 800 € HT (Non assujetti à la TVA)</p>
2024DEC0141	Annulée	
2024DEC0142	07.06.2024	<p>Contrat de prestation de service avec la société « CINEMA EXPERIENCE », sise 118/130 avenue Jean Jaurès 75171 PARIS CEDEX 19 ayant pour objet la projection de cinéma numérique en plein air. Cette prestation a eu lieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le 14 juin entre 19h00 et 24h00 - Le 15 juin entre 19h00 et 24h00 <p>Elle se fait moyennant le paiement de la somme de 5 000 € HT soit 5 275 € TTC</p>
2024DEC0143	07.06.2024	<p>Contrat de prestation de service avec la société « HAPPEE Services », sise 79 rue Julian Grimau 93700 DRANCY ayant pour objet la location d'une cabine sanitaire autonome dans le cadre du ciné plein air. Cette prestation a eu lieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le 14 juin entre 14h00 et 24h00 - Le 15 juin entre 14h00 et 24h00 <p>Elle se fait moyennant le paiement de la somme de 580.01 € HT soit 696.01 € TTC.</p>
2024DEC0144	13.06.2024	<p>Contrat de prestation de service avec la SNCF Réseau dont le siège social est situé au 15-17 rue Jean-Philippe Rameau à Saint-Denis (93200), relatif à la mise en sécurité ferroviaire du Pont Franchetti pour un montant de 18 126 € HT. La prestation se déroulera suivant le calendrier prévisionnel (article 5 du contrat) soit du 17 juin 2024 au 14 juillet 2024.</p>

Après en avoir délibéré, et par 29 voix pour

Donne acte à Monsieur le Maire de la présentation des décisions du Maire ci-dessus.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 4 juillet 2024

Secrétaire de séance
Jean-Antoine GALLEGO



Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne

